

Janvier 2021

Samazan Infos

ANNÉE 2021 N°1



Ouverture mairie

lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi

De 8h30 à 13h30

tel : 05 53 20 63 16

communedesamazan@wanadoo.fr

Agence postale

lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 8h30 à 11h30

Mercredi

De 8h30 à 13h

Voeux du Maire

Les conseillers municipaux, agents communaux, corps enseignant, présidents d'associations se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021.

Une année bien singulière vient de s'achever.

Depuis l'apparition de la covid 19, notre façon de vivre est très perturbée.

Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui souffrent, qui ont perdu un être cher ou qui se retrouvent isolées.

Une pensée toute particulière pour nos anciens dans les EHPAD qui sont coupés de leur famille et vivent très mal cette situation qui s'éternise.

Plus que jamais, l'entraide, la solidarité, la fraternité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours.

Sachez que le conseil municipal est à l'écoute et au service de la population.

« L'écoute et la compréhension de la problématique de l'autre est un premier pas vers la solidarité » (Didier Court)

Sommaire

Tri déchets	page 2
Assainissement ind.	page 2
Chenil départemental	page 3
Un peu d'histoire	page 3
Une rue, une histoire	page 3
Etat Civil	page 4
FNACA	page 4
Nouveau à Samazan	page 4
Info santé	page 4
Samazanais à l'honneur	page 4



VOIR ARTICLE EN PAGE 2

Une question sur la gestion de vos déchets ?

Contactez Val de Garonne Agglomération

05 53 64 40 46

tri@vg-agglo.com

www.vg-agglo.com

**CHEZ VOUS, Tous
LES EMBALLAGES
SE TRIENT !**



CIITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

ENVIRONNEMENT

Info Agglo Tri des emballages pour vous simplifier la vie !

*A partir du 1er Janvier 2021, vous pouvez déposer
TOUS vos emballages dans le bac jaune.*



Vers plus de recyclage :

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il faut trier plus d'emballages.

En pratique ?

1. C'est un emballage ? Déposez le dans le bac jaune !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune (pas dans un sac)

Une question sur la gestion de vos déchets ?
Contactez Val de Garonne Agglomération

05 53 64 40 46

tri@vg-agglo.com www.vg-agglo.com



Info assainissement individuel des eaux usées domestiques

L'eau est une préoccupation majeure pour les générations futures. Nous devons tous nous sentir concernés par la préservation des ressources et par le traitement des eaux usées.

Les systèmes d'**assainissement individuel** doivent, depuis 2012, être conformes aux **normes NF DTU 64**.

Le respect de cette norme s'impose notamment pour les fosses toutes eaux, les bacs à graisses...

Assainir, c'est éloigner les eaux usées de nos maisons, en améliorant l'environnement sanitaire des habitants et en traitant ces eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Le Syndicat Mixte Des Eaux Garonne Gascogne, soucieux de favoriser la mise en conformité des installations représentant un risque avéré de pollution pour l'environnement ou de danger pour la santé publique, propose de verser une aide pour permettre la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes, à hauteur de **40% de la facture acquittée** de travaux TTC sans jamais excéder **4000 Euros**.

Il ne sera retenu au maximum que 30 dossiers de demande par an.

Le Syndicat Mixte Des Eaux Garonne Gascogne propose également une aide de 120 euros sur 3 ans révolus pour la vidange des installations de l'assainissement non collectif.

Les personnes pensant être concernées par ces dispositions, peuvent se rapprocher de la mairie ou prendre contact avec le Syndicat Mixte Des Eaux Garonne Gascogne. Tél : 05.53.94.32.50

Quelle conduite adopter en présence de chiens ou de chats errants ?

La commune de Samazan adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil Fourrière de Lot et Garonne (SIVU)

Par conséquent, tout chien ou chat en errance ou en état de divagation sur la commune doit être signalé à la mairie pour vérification de son identité par le lecteur de puce si possible.

A défaut et sans manifestation du propriétaire, l'animal sera pris en charge par la fourrière, sur demande du Maire **UNIQUEMENT**.

Les particuliers ne sont pas habilités à faire cette démarche.



Un peu d'histoire Episode 2

La vallée de l'Avance qui voyait se rencontrer le Bazadais, l'Agenais et plus tard le Comdomois, était une ligne de front de première importance durant les guerres opposant le parti anglais au parti français. Comme Marcellus, Samazan tire son nom d'un personnage du temps de l'occupation de la Gaule par les romains, un certain Samatianum.

Samazan était une bastide en bordure de la carrerasse (voie gallo romaine), rattachée à la Loutrange. La Bastide de Samazan est citée dans un testament de la famille de Caumont en 1338... La date de sa destruction n'est pas connue.

La seigneurie et la Bastide de Samazan, passèrent alternativement entre les mains des Albret et des Caumont, les deux familles les plus puissantes de notre région... le château appartenant parfois aux uns et la Bastille aux autres.

L'histoire de Samazan est souvent liée à celle de Montpouillan...



Une rue, une histoire, une personnalité

Aujourd'hui, la route De Pomyers



Le nom « De Pomyers » est étroitement lié au Château de Pardiac.

Le premier édifice est la propriété des De Pardiac. Il en reste quelques ruines, visibles sur la petite route qui longe le domaine.

C'est pour la famille De Pomyers que le nouveau château est édifié.

Sans lien direct avec l'arbre fruitier, c'est pourtant le choix des propriétaires pour leurs armes parlantes. Elles sont représentées par la couronne centrale de la famille, surplombant un petit pommier, que l'on retrouve sur le fronton de l'entrée, dans les bronzes du portail du jardin intérieur ainsi que sur le vitrail (offert par la famille De Pomyers) du petit oratoire.

De la fin du XIXe siècle jusqu'à 1963, date de sa mise en vente, le château appartient à la famille de Pontac. En 1973, une association achète le château de Pomyers et aménage les locaux en maison de retraite. Racheté par le propriétaire actuel en 1987, il est redevenu résidence privée pour personnes âgées.

La Maison de Retraite « Château de Pardiac » a été transformée en EHPAD (Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes) le premier décembre 2004

INFORMATIONS LOCALES

ETAT CIVIL 2020

Décès

Mr. Paul Gousse le 25 octobre 2020
 Mme. Fernande Claverie le 14 novembre 2020
 Mme Geneviève Bourgois le 20 décembre 2020

FNACA COMMEMORATION le 19 mars 2021

Départ du cortège à 18h30 depuis la mairie

NOUVEAU A SAMAZAN

Madame Sarah VISSERS, prothésiste ongulaire certifiée, installe son entreprise NAILS FOR QUEENS à l'Ancienne gare, 990 route de Pomyers. Tel: 06 26 42 10 93; facebook: Nailsforqueens47; instagram: nailsforqueens47.

Monsieur Clément CRUVEILHER, vente de fruits et légumes les lundis matin de 8h à 12h30, devant la salle culturelle.

Commande et livraison à domicile possibles le lundi après midi. Tel: 06 35 46 83 49



INFO SANTE

Une étude récente fait ressortir que 33% des assurés du régime général, sont sans consultation dentaire depuis plus de deux ans.

Il n'est plus à douter qu'un bon nombre de maladies graves ont pour origine un manque de soin bucco dentaire.

En cas de lésion carieuse importante, les bactéries peuvent se retrouver dans la circulation sanguine et atteindre les organes (cœur, reins, etc.).

Mieux vaut ne pas attendre d'avoir mal pour consulter. **Une visite annuelle chez le dentiste** permet de détecter à temps des caries débutantes et sera l'occasion de pratiquer un détartrage.

La réforme 100% santé, mise en place depuis le 1^{er} janvier 2020 pour certains soins prothétiques (couronnes et bridges) et au 1^{er} janvier 2021, pour l'ensemble des autres prothèses sans reste à charge (prothèses amovibles ou dentiers notamment) devrait favoriser l'accès aux soins.



DEUX SAMAZANAIS à L'HONNEUR

Dès 1963 Monsieur Roger Carcin débute sa carrière de correspondant local du journal La Dépêche.

En 1968, Sud Ouest couvre le secteur du marmandais et Roger devient correspondant de Sud Ouest jusqu'en 2020.

Doyen des correspondants, il a été honoré par le directeur régional lors d'une assemblée générale en 2010.

Durant sa carrière journalistique, il a envoyé des centaines de photos et rédigé des milliers d'articles transcrits dans ses 54 carnets de notes.

Un grand merci pour son investissement.

De 1995 à fin 2019, Monsieur Claude Londéro a assuré la correspondance locale du journal Le Républicain.

Plus de 150 articles par an sont à mettre à son actif.

En 2004, il a couvert la rencontre exceptionnelle qui a opposé en huitième de finale de la coupe de France, l'USS à l'équipe de HYERES-TOULON, qui évoluait à cette époque, en pro A.

A lui aussi, la commune adresse ses remerciements.